

## **Règlement sur l'armement de l'Infanterie**

Type de contenu : Texte

Type de médiation : sans médiation

Titre(s) : Règlement sur l'armement de l'Infanterie . troisième partie, les armes individuelles : titre VIII.  
fusil d'assaut M.A.S. 5,56 modèle F 1 : approuvée le 4 janvier 1979, sous le n° 035/DEF/EMAT/INS/LS /  
Ministère de la Défense ; Etat-Major de l'Armée de Terre ; Bureau Instruction

Auteur(s) : France Ministère de la défense 1936-....

Autre(s) responsabilité(s) : France, État-major de l'armée de terre - Éditeur scientifique  
France, Direction technique des armes et de l'instruction - Éditeur scientifique

Editeur, producteur : Paris : A.I.A.T., 1979

Description matérielle : 1 vol. (60 p.) ; 21 cm

Sujet - Collectivité : France Armée. Infanterie.

Sujet - Nom commun : Tir militaire

Forme, genre ou caractéristiques physiques : Guides pratiques